ORGANISME DE CONTROLE

Num. rapport: 20230005676-V.1

IBAN: TVA BE0647601296 http://www.inspectbelgium.be Avenue Eiffel, 8

No Client: 00037117

INSPECT BELGIUM asbl/vzw

Adresse: Rue de Carmel 6, 5150 Floreffe

Ref.PV precedent.:

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460 info@inspectbelgium.be

Contact:

TVA-

Date d'emission: 2023-04-05 **EXEMPLAIRE ORIGINAL** 



Index II: 008473.7

# RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULE ELECTRIQUE

#### **GENERALITE**

Mission: 41974

Type d'installation: Extension/Modification Installation Borne de recharge

Lieu d'inspection: 5150 Floreffe, Rue de Carmel 6

Référence: Livre I Chapitre 6.4. Date d'inspection: 05/04/2023

Inspecteur: Aleksander MICHALOWSKI

Propriete de: Pers.Cont.:

Nature de l'extension/modification:

Type de locaux: Exterieure

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage

**Autres Reglements:** 

Prochain contrôle au plus tard le:05/04/2048 ou dans un délai de:300 mois

Index I: 006443.9

Installateur: / T.V.A.: tel.:

Documents de référence:

Nature du courant: Alternatif

#### **DETAILS DU POINT DE FOURNITURE**

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: ORES

Numero EAN: 541449060016184777 Compteur: 33069403

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of boyengronds)

Tension de serv.: 1N400V Liaison comptage-coffre de repart.

I max. instal.: 50A

Type de cable:XVB Nombre de cond.: 2

Marque: PAFAL

### **CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS**

Schémas conformes et signés: OUI

**Description Installation:** voir les schemas en annexe

Installation executee conformement aux schemas: en ordre

Materiel et protection appropries aux influences externes:en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Différentiels essaie par bouton test:en Contrôle des boucles de défaut:en ordre

ordre

Electrode de terre: type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle:en ordre Section correcte: en ordre

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs:En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux:En ordre

Adéquation entre le différentiel et la valeur de la resistance de dispersion de terreEn ordre

Prot. princ. branchement: 2P50A

Section: 10 mm

schema unifilaire et plan de position ont ete signes pour approbation Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...):en ordre

Contact direct: en ordre Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general:39.9 Mohm

Section: 16 mm<sup>2</sup> Resistance de dispersion: 21.0 Ohm

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux:Pas d'application

# SPECIFICATIONS DE LA BORNE DE RECHARGE

Utilisation du chapitre 7.22

Marque-Modele-Type: ALFEN - Eve - 7400

Numero de serie: ACF0236949

Disjoncteur specifique borne: aut. 2p 32A

Materiel et protection appropries aux influences externes:

Inter. Differentiel de la borne: 2p 40A/300mA

Présence de bouton d'arrêt d'urgence à chaque entrée du parking fermé:

Type de schéma de liaison à la terre: Présence de l'avis des pompiers:

Type de câble: XGB

Nombre de point de charge:1

Type de protection différentiel courant AC:Type A Protection contre les chocs métaliques:OK

Bouton d'essai: en ordre

Nombre: 0

**Declaration CE: Present** 

Puissance Max: 7 400

Présence d'un CPI: Borne dans une zone ATEX:

Identification circuit: en ordre

Section câble: 6 mm2

Protection DC 6mA: Présente dans la borne Protection contre les surintensités:

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460 ORGANISME DE CONTROLE

IBAN:

http://www.inspectbelgium.be

Mission: 41974 Client / Entreprise:

Num. rapport: 20230005676-V.1

INSPECT BELGIUM asbl/vzw TVA BE0647601296 Avenue Eiffel, 8

No Client: 00037117

Adresse: Rue de Carmel 6, 5150 Floreffe

Ref.PV precedent.:

Contact: TVA.

Date d'emission: 2023-04-05 **EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

info@inspectbelgium.be

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460



### **CONCLUSION**



### L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

> Pour le Directeur Technique, L'inspecteur,



## **CONSTATATIONS**

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Dérogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

- N11 () Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..
- N12() Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.
- N13() Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

### **CONSEILS/REMARQUES:**

## Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460





